

# Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020

---

L'an deux mil vingt, le quinze juin

Les membres du Conseil municipal de la commune d'Asnières-sur-Nouère (Charente), se sont réunis à la salle socio-culturelle, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 10.06.2020

Présents : Mme Chantal DOYEN-MORANGE, M. Jean-Luc TRESTA, Mme Mylène BOUGNON, M. Thierry BOUILLEAU, M. Bernard BOUCHERE, Mme Viviane MALIVERT (arrivée en cours de séance), Mme Chantal BESSON, M. Jean-Paul RABAUD, M. Philippe MARCOMBE, Mme Audrey MAGREZ-RABAUD, M. Wilfried BEAUZIL, Mme Elodie PERONNEAU, M. Christophe BARBARI, Mme Annie VIGREUX, M. Yann CHOPINET

- 
- Le Maire présente le PV de la séance du Conseil municipal du 28 mai dernier ; demande s'il y a des remarques à y apporter et le soumet au vote pour adoption.  
→ Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.
  
  - Le Maire rappelle l'ordre du jour et propose de l'examiner.
- 

## **Délégation du Maire aux adjoints**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une partie des fonctions peut être délégués aux adjoints et propose de déléguer les dossiers concernant les affaires suivantes :

A Jean-Luc TRESTA, premier adjoint : travaux, voirie, bâtiments, espaces verts, cimetière

A Mylène BOUGNON, deuxième adjoint : vie scolaire, solidarité, gestion de crise

A Thierry BOUILLEAU, troisième adjoint : finances, négociation des contrats

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire.

---

## **Délégation du Maire aux conseillers**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une partie des fonctions peut être délégués aux conseillers et propose de déléguer les dossiers concernant les affaires suivantes :

A Bernard BOUCHERE : l'information, la communication, la gestion des réseaux informatiques

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire.

## **Autorisation d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile Orange**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la demande d'Orange pour un projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur la Commune d'Asnières-sur-Nouère au lieu-dit "Bois de la Brande".

Vu le projet de contrat de bail,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise l'installation** d'une antenne de téléphonie mobile Orange sur le territoire d'Asnières-sur-Nouère ;
- **Donne en location** à Orange, un emplacement d'une surface de 42m<sup>2</sup> environ situé sur un terrain communal au lieu-dit "Bois de la Brande", section ZN parcelle 84, pour l'implantation de cette installation technique ;
- **Fixe le loyer** annuel à 4 200€ nets ;
- **Donne mandat** à Orange d'établir les factures afférentes au loyer dû au titre du bail correspondant à cette location.
- **Autorise** Madame le Maire à signer le bail à intervenir et toutes pièces relatives à cette affaire.

---

## **Manifestation "Soirs bleus"**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des Soirs Bleus le spectacle "Objectif Miami" de la compagnie les Dolphin Apocalypse est prévu le 26 septembre 2020. Le spectacle coûte 1 800 €. Grand Angoulême prend en charge 80 % de la dépense. La participation communale est donc de 360€.

Il nous est demandé de nous prononcer quant au maintien ou non de ce spectacle.

Si le spectacle devait être annulé, le GrandAngoulême s'engage à prendre en charge le coût à 80% et à le verser à la compagnie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le spectacle.

---

## **Audit interne Sécurité/Hygiène**

Un point complet en matière de sécurité et d'hygiène a été fait dans l'ensemble des bâtiments communaux.

Concernant la sécurité incendie, il est nécessaire de faire vérifier rapidement les extincteurs. Il a également été constaté que le personnel communal n'est pas formé à la sécurité incendie.

Il n'y a pas de traces de contrôle pour les équipements sportifs.

Après vérification, les cantonniers ne sont pas à jour de leurs habilitations (tonte, désherbage, électricité, CACES...).

Concernant les bâtiments le dernier contrôle fait par l'APAVE date d'avril 2019.

La salle socio-culturelle : il n'y a pas eu de levée de conformité faite depuis l'ouverture. Les clés sont présentes sur les armoires électrique ce qui constitue une non-conformité et il n'y a pas de traçabilité pour le contrôle des déclencheurs de sirène d'alarme.

Les ateliers : il n'y a pas de registre.

Le restaurant scolaire : le contrôle avec nettoyage et désinfection du conduit d'évacuation des fumées et de la tourelle par un prestataire agréé est obligatoire une fois par an, or le dernier contrôle réalisé date de 2012. Il a été constaté que la centrale de désinfection est défectueuse. Le bouton d'arrêt d'urgence est à sécuriser. Il n'y a pas de salle de préparation froide.

Les autres bâtiments : les registres de sécurité indiquent bien les dates de visites mais pas de traçabilité des levées d'observations.

Concernant la sécurité informatique et données, il n'y a pas de système de sauvegarde et pas de RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

L'ensemble des mises en conformité sera chiffré et réalisé dans les meilleurs délais.

---

## **Point financier**

L'objectif est de chercher des pistes d'économie et d'amélioration.

Les 3 points de dépenses de fonctionnement majeures (hors charges de personnel) sont :

- L'électricité qui représente 15% du montant des dépenses
- L'alimentation qui représente 13% du montant des dépenses
- Les transports collectifs qui représentent 11% du montant des dépenses

Les points de vigilance ou axes d'amélioration sont les suivants :

- Téléphonie (4 036€ en 2019)
  - Points équipements (1 500€ en 2019)
  - Fêtes et cérémonies (9 967€ en 2019)
  -
- 

### **Désherbage**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les produits phytosanitaires sont interdits sauf exceptions (cimetièrè...)

Nécessité d'avoir un certificat CERTIF PHYTO valable 5 ans.

L'objectif est de former un agent et mener une réflexion sur ce sujet et rechercher des méthodes alternatives.

Il est également important de faire un rappel aux habitants.

---

### **Remplacement du tracteur communal avec épareuse**

Le projet serait d'acquérir un matériel neuf qui permettrait ne plus faire appel à un prestataire qui, pour mémoire, coûte environ 9 000 € par an.

Deux propositions sont en cours d'étude. Nous attendons une 3<sup>ème</sup> offre.

Première proposition :

Pas de reprise

Garantie 5 ans

Prix : 74 400 €

Deuxième proposition :

Reprise : 10 000€

Garantie 3 ans

Prix : 82 320 €

Le paiement pourrait s'étaler sur 5 ans avec un premier versement en juillet 2021.

---

### **Suivi de dossiers et informations diverses**

#### **Réunions programmées**

Commission travaux : 8 juin

Conseil municipal : 11 juin

Commission communication : 16 juin

Commission finances : 17 juin

Commission hygiène/sécurité : 18 juin

Conseil d'école : 25 juin

### **Point école**

Chantal DOYEN-MORANGE explique que la reprise de l'école est obligatoire à partir du lundi 22 juin 2020.

Nous allons recevoir dans les prochains jours le protocole.

La Directrice de l'école a fait un sondage auprès des parents d'élève pour déterminer le nombre d'enfants présents.

La garderie sera ouverte le soir.

La reprise du transport scolaire et de la cantine est à étudier selon le protocole et le nombre d'enfants présents.

### **Règlement intérieur**

Chantal DOYEN-MORANGE informe le Conseil que le règlement intérieur est un document obligatoire et qu'il y a un délai de 6 mois pour le mettre en place à compter de l'installation du Conseil.

### **Dépôt d'ordures sauvage**

Un dépôt d'ordures a été constaté au local du club pétanque. Le problème a été réglé.

### **Fleurissement des espaces communaux**

Les agents du service technique ont fleuri le Bourg et les villages.

### **Dépôt déchets verts site de l'ancienne scierie**

Jean-Luc TRESTA soulève le problème du dépôt de déchets verts au site de l'ancienne scierie. Il propose d'aborder le sujet en commission.

### **Antenne Orange**

Bernard BOUCHERE demande si Orange sont au courant qu'une antenne relai est déjà installée sur le site.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.